

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le vingt-deux novembre, à 18 h 30, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes des Vallons de la Tour - 22, rue de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal PAYEN, Président.

Etaient présents :

MMES et MM. R. CORSAT, J. BOURDIC, A. ANNEQUIN, C. BROCHARD, P. BUISSON, P. BOURDARET, D. FREMY, G. GUILLAUD, J-C. LABROSSE, A.BEJUIT, T. SEMANAZ, H. SCHIAVO, I. CRETIN MAINA, J. GALLIEN, T. ARNAUD, G. BOUVIER, P. PAYEN, C. MOREAU, G. CECILLON, F. CAPPE, P. SCANNAPIEGO, B. VIVIER-MERLE, E. EGLAINE, M-C. FRACHON, J-P. GIRARD, S. PAPIRIS, L. MICHEL, M-T. CORNU, A. RICHIT, G. TIRONNEAU, C. MARION, J. MONNIER, G. ROUCHY, C. VAURS, R. FRITH (en remplacement de G. ROUCHY en cours de séance)

Excusés ou absents :

J. MONTFOLLET est remplacée par P. BUISSON
D. GRIGNON est remplacé par A. BEJUIT
D. CEZARD est remplacé par I. CRETIN MAINA
G. VITTE a donné pouvoir à C. MOREAU
J-M. PASTORELLI a donné pouvoir à H. SCHIAVO
R. MAGNE a donné pouvoir à P. PAYEN
M. SOULIER a donné pouvoir à J-P. GIRARD
P. ALLAGNAT a donné pouvoir à E. EGLAINE
C. ALBERT a donné pouvoir à L. MICHEL
G. ROUCHY est remplacée par R. FRITH (à compter de la délibération n° 3787-11/131)

Pascal PAYEN ouvre la séance à 18h30.

Intervention Réseau Ferré de France : liaison Lyon-Turin

La présentation est adressée aux élus communautaires par voie électronique.

Les coordonnées des intervenants, afin que les Maires qui le souhaitent puissent les contacter pour intervention au sein de leurs Communes, sont les suivantes :

Marc RENNESSON

Chargé de concertation Pôle Lyon-Turin

RFF - Direction Régionale Rhône Alpes Auvergne

78 rue de la Villette - 69425 Lyon cedex 03

04 72 84 75 38

marc.rennesson@rff.fr

Pascal PAYEN procède à l'appel des élus communautaires.

Le quorum est atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance Laurent MICHEL.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 21 avril, du 26 mai, du 07 juillet, du 27 septembre et du 25 octobre 2011

Pascal PAYEN propose de reporter l'approbation des comptes rendus du Conseil communautaire au prochain Conseil communautaire pour que les élus communautaires puissent prendre connaissance des comptes rendus adressés par mail cette semaine.

Pascal PAYEN précise que les comptes rendus du mois de juillet et de septembre seront adressés par mail d'ici le prochain Conseil communautaire.

Enfin, Pascal PAYEN rappelle qu'il est nécessaire de prendre la parole au micro considérant que la séance est enregistrée pour aide à la retranscription des propos de chacun dans le compte-rendu. Enfin, il indique que les comptes-rendus seront désormais rédigés de manière plus synthétique.

Pascal PAYEN annonce que Patrick BOUDARET lui a demandé de prendre la parole. Il indique qu'il l'autorise à prendre la parole maintenant si son intervention n'entraîne pas de débat. Dans le cas contraire, il lui demande d'intervenir en fin de réunion en questions diverses.

Patrick BOURDARET prend donc la parole pour dire qu'il n'est pas le porte-parole d'un collectif mais que malgré tout il parle sous le couvert d'une quinzaine de Maires concernant l'éventuelle proposition du Préfet pour modifier le périmètre des Communautés de communes. Il rappelle l'audition de l'exécutif par la CDCI le 4 novembre aux Abrets, et estime que la délégation de la Communauté de communes n'a pas défendu la position majoritairement votée en Conseil communautaire. Il considère que la prise de parole de chacun a tourné en ridicule l'amendement présenté par le Conseil communautaire. Pour lui, il s'agit d'un déni de la démocratie. Il fait ensuite état d'un courrier reçu aujourd'hui, signé de Monsieur André VALLINI et de Monsieur Jacques CHIRON, courrier critique à l'égard de la réforme territoriale. Finalement, Patrick BOURDARET demande à ce que les représentants au sein de la CDCI jouent la carte de l'honnêteté intellectuelle et défendent l'amendement voté par le Conseil communautaire, et votent donc contre la proposition du Préfet.

Lecture des décisions relatives aux marchés publics et des subventions (adressées par mail)

DECISIONS SUR LES MARCHES PUBLICS > à 4 000 € H.T.

Date de notification	Catégories	Objet	TITULAIRE DU MARCHÉ	Montant d'achat HT
26/10/2011	Prestations intellectuelles	Mission d'étude pré-opérationnelle OPAH	PACT de l'Isère – GRENOBLE	20 000.00 €
7/11/2011	Fournitures courantes et services	Climatisation des chambres de la crèche intercommunale des P'tits Loups La Tour du Pin	CBF BERTHOLLIER – PONT DE BEAUVOISIN	9 725.00 €
26/10/2011	Fournitures courantes et services	Raccordement EDF de la STEP	ERDF – Sud Est GRENOBLE	5 200.90 €

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTIFICATION DES SUBVENTIONS

du 24.10.11 au 10.11.11

Affaire	SUBVENTION SOLLICITEE					NOTIFICATION DE LA SUBVENTION			
	Organisme	Date	Montant prévisionnel de l'opération	Montant prévisionnel de la subvention	Taux en %	Date	Montant de la dépense pris en compte	Montant de la subvention	Taux en %
Service à la population : Démarche partagée de définition d'un projet de	Conseil Général 38	06/06/2011	20 973,00 €	7 500,00 €	35,76	05.10.2011	20 973,00 €	6 000,00 €	28,61

service à la population									
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

I – ADMINISTRATION GENERALE

Projet de délibération 1.1. : Territoires 38 – Création du Groupement d’Intérêt Economique (G.I.E.) « Groupe 38 » et autorisation de représentant de la collectivité à participer au vote de cette création

Pascal PAYEN propose d’ :

- approuver la création et les statuts du G.I.E. « Groupe 38 » entre TERRITOIRES 38 et ISERE AMENAGEMENT;
- autoriser son représentant au Conseil d’Administration, M Hugues SCHIAVO à prendre position lors du vote d’adhésion au GIE.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 1.2. : Isère Aménagement : création d’un Groupement d’Intérêt Economique (G.I.E.) « Groupe 38 » et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de cette création

Pascal PAYEN propose d’ :

- approuver la création et les statuts du G.I.E. « Groupe 38 » entre ISERE AMENAGEMENT et TERRITOIRES 38 ;
- autoriser son représentant au Conseil d’Administration, M Hugues SCHIAVO à prendre position lors du vote d’adhésion au GIE.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

II – FINANCES

Intervention de Laurent MICHEL : actualisation du plan de mandat et de la prospective financière

Pascal PAYEN rappelle, en introduction, que la prospective financière a été réalisée en fonction du plan de mandat.

Laurent MICHEL annonce que plusieurs éléments ont évolué depuis la première prospective. A ce jour, les chiffrages sont beaucoup plus précis puisqu’ils sont basés sur le compte administratif. Il ajoute que certaines actions ont été reportées.

Laurent MICHEL commente ensuite la présentation du diaporama, diaporama adressé par voie électronique aux élus communautaires.

Pascal PAYEN revient, pour rappel, sur l’ensemble de projets de la collectivité qui ont été priorisés par les services et les Vice-Présidents.

Laurent MICHEL reprend la présentation.

Pascal PAYEN complète en rappelant que les Maires et les Vice-Présidents ont rencontré le Trésorier sur l'état rétrospectif et prospectif, la semaine dernière. Il ajoute que le Trésorier n'a pas pu travailler sur les prospectives mais qu'il a noté la bonne santé financière de la collectivité. Il termine en précisant que le Trésorier a indiqué qu'il serait en mesure de proposer un état prospectif sans préciser de délai.

Patrick BOURDARET souhaite revenir sur le taux d'imposition. Il fait part de son exemple et déclare que son taux va augmenter de 11 %. Il considère, en outre, que les gens vont regarder le total des augmentations et commente les augmentations fiscales des différentes collectivités locales. Il conclut en soutenant que l'augmentation des impôts devrait se faire en fonction des salaires.

Roland CORSAT signale, dans un premier temps, que la note présentée ce soir et les priorités ont été modifiées. Puis, dans un deuxième temps, il rappelle que le Trésorier n'a pas pu présenter la prospective et que par conséquent les élus n'ont pas connaissance des chiffres notamment sur les reports et les décalages. Ensuite, il soutient que le taux des impôts locaux avec une hypothèse à 5% est en incohérence avec les taux présentés. Enfin, il souhaite que les chiffres soient présentés pour pouvoir faire ensuite un retour.

Laurent MICHEL lui répond que c'est la valeur moyenne qui compte et qu'un autre débat sur les taux devra être fait lors du vote du budget primitif 2012. Il ajoute qu'une présentation des incidences sur le contribuable est prévue.

Pascal PAYEN rappelle que le projet de territoire a été validé puis que des prospectives ont également été validées et qu'enfin un projet de mandat a été validé en Conseil communautaire. En définitive, il annonce que l'on reste donc sur les priorités validées par le Conseil communautaire. Il explique, en outre, que les prospectives permettent de contenir les choses et qu'elles devront être réajustées. De surcroît, il affirme que depuis plus de 3 ans, tout est sans arrêt rediscuté. Il précise que le travail sur les prospectives a été fait, au départ, de manière approximative. Comme les projets avancent, les enveloppes financières et les priorités peuvent être précisées. En définitive, il soutient qu'il faut être cohérent avec ce qui a été validé dans le plan de mandat. Il rappelle, finalement que chaque année le débat d'orientation budgétaire permettra de rediscuter des orientations financières.

Roland CORSAT revient sur le problème de l'autofinancement et des emprunts nécessaires au financement des gros projets à venir.

Pascal PAYEN lui répond que cela est prévu dans la prospective et que cela passe.

Roland CORSAT affirme que cela n'est pas prévu au budget.

Laurent MICHEL ajoute que la prospective est là pour savoir où l'on va, en tenant compte des différents emprunts qu'il faudra faire et, des charges et des coûts que les gros projets vont engendrer.

Gérard TIRONNEAU prend la parole. Il a bien noté que le Trésorier a confirmé la bonne santé financière de la Communauté de communes et a montré que le projet de territoire peut être réalisé. Par ailleurs, il constate que la plupart des élus est favorable à tout ce qui est en train de se passer aujourd'hui, alors que d'autres élus ne souhaitent pas voir les choses avancer et bloquent tout. Il fait lecture de son intervention. *« Le travail présenté par les animateurs est très professionnel et mérite d'être souligné, le dossier est disponible chez Mireille ROUSSET. Je ne ferai pas de commentaires sur les hypothèses à retenir car je pense que nous sommes dans le détail de répartition des recettes. Nous pouvons sur un plan général penser que nous ne serons, Communes et Communauté de communes, dans la strate des non bénéficiaires des reversements et dans la strate des non contributifs à un versement à d'autres. Ce qui signifie une stabilisation de nos recettes, certes pas ou peu de hausses ou de diminutions.*

Les questions abordées sont : la Dotation de Solidarité (3,27% de nos recettes consolidées en fonctionnement), revenir sur les fonds de concours proposés en suppression en 2009, ajouter une touche sur le foncier bâti communal ... Ne nous trompons-nous pas de réflexion ?

La question posée ne serait-elle pas : ce n'est pas l'argent et comment le distribuer qui importe, mais LES PROJETS ET LEURS REPONSES AUX BESOINS DE LA POPULATION QUI SONT NECESSAIRES ? Il faut que ces projets d'INTERET GENERAL se réalisent et la question c'est QUOI – QUAND – COMMENT et OU (ce peut être aussi dans les Communes !). Si l'on ne réfléchit pas aux besoins consolidés Communauté de communes / Communes et les réponses à apporter à la population mais au partage de quelques euros, ne nous trompons-nous pas de question ?

Par exemple, reporter la prise de compétence « JEUNESSE » avec les difficultés ressenties dans toutes les Communes (ou presque...). Ne pas appuyer le secteur ECONOMIQUE dans toutes ses dimensions et être porteur de création d'emploi n'est-il pas un objectif prioritaire ? Loger des jeunes étudiants et travailleurs, ce que l'on ne sait faire aujourd'hui, n'est-il pas un bel objectif ? Je ne veux pas dire que les projets proposés sont inadéquats, mais leur réalisation par leur montant n'est-t-il pas un frein à des urgences plus pressantes ?

Plutôt que de parler nouvelle répartition, ne pourrait-on pas comme le projet de territoire le préconisait, mettre en commun les projets communaux et intercommunaux et voir dans une éventuelle mutualisation entre Communes et Communauté de communes quelles sont les priorités à mettre en chantier ? Le schéma de services et d'équipements était proposé, pourquoi ne pas le mettre en œuvre ?

Nos communes pour la plupart sont très bien équipées, ce qui a été fait est beaucoup plus important que ce qu'il reste à faire – et c'est tant mieux - pour réaliser ce qu'il reste, ce ne sont pas les ressources qui nous seront attribuées qui comptent, elles seront pour le mieux stabilisées, seules la mise en commun et leur MUTUALISATION peut les faire avancer.

J'en profite pour insister sur l'urgence d'un PLU intercommunal, et dans un premier temps une réelle concertation pour les équipements commerciaux artisanaux et industriels au niveau intercommunal – les autorisations et permis communaux doivent cesser, si le schéma hiératique d'aujourd'hui continue, ce n'est pas de la cohérence intercommunale que nous réaliserons mais une réelle concurrence inutile entre nous, mais favorable à tous les excès, notamment de la GSA (Grande surface alimentaire) et GSB (Grande surface bricolage) sur notre territoire. La compétence économique ne peut exister qu'à cette condition. »

Patrick BOURDARET ne peut pas laisser dire qu'un camp est contre tout, l'autre pour tout. Il regrette car il pense qu'il suffit de regarder toutes les délibérations depuis plusieurs années

pour s'apercevoir que le camp auquel fait allusion Gérard TIRONNEAU a voté par exemple le transfert du Centre nautique, ce qui était une nécessité.

Il s'oppose à ces propos et signale, qu'au vu de toutes les délibérations, il constate que des projets passent, tels que le centre nautique. Il estime que cela est extrêmement réducteur et il ne l'admet pas. En outre, il estime que Gérard TIRONNEAU a été également extrêmement réducteur par rapport au compte-rendu de Monsieur le Trésorier puisque qu'il a appuyé sur deux points, dont un qui lui semble important à savoir que la masse salariale de la collectivité devient préoccupante car importante. En définitive, Patrick BOURDARET réagit aux propos de Gérard TIRONNEAU en lui demandant de ne pas dire que ce qui l'arrange.

Finalement, Patrick BOURDARET entend bien que le Conseil communautaire a été constructif et il considère qu'il est toujours constructif. Il ajoute que s'il s'oppose à un projet, il se tait ensuite lorsque le projet est voté.

Roland CORSAT souhaite préciser que si la rétrospective est bonne, l'inquiétude porte sur l'année 2012. Il regrette que le Trésorier n'ait pas pu faire le travail sur la prospective car c'est la suite après 2012 qui l'inquiète le plus.

Pascal PAYEN acquiesce mais pense qu'il n'est pas possible d'attendre que le trésorier soit prêt. Il considère que la Communauté de communes a fait le nécessaire pour répondre à la demande de Roland CORSAT sans que le Trésorier ne puisse assurer une présentation prospective.

Néanmoins, il ajoute que le travail de prospective, présenté par Laurent MICHEL, se fera sur plusieurs années et qu'en prenant en compte toutes les priorités, les projets « passent » et qu'il faut en être conscient.

Ensuite, il revient sur la présence du Trésorier qui a pu prendre connaissance de la présentation prospective de Monsieur HEYMES et qui a d'ailleurs convenu qu'elle était juste. En outre, il ne souhaite pas polémiquer sur la masse salariale même s'il admet avoir entendu la même chose que Patrick BOURDARET. Néanmoins, il se demande comment comparer les Communautés de communes de même strate sans comparer les compétences. Il revient également sur les présentations comparatives des masses salariales des Communauté de communes voisines qui indiquent que le ratio de masse salariale sur le nombre d'habitants n'est pas démesuré pour les Vallons de la Tour.

Patrick BOURDARET répond à Pascal PAYEN qu'en temps de parole, les élus communautaires sont nettement déficitaires.

Ensuite, il souhaite revenir sur un point qu'il a oublié d'aborder : la notion de PLU communautaire. Il précise, tout d'abord qu'heureusement, le projet n'est pas à l'échelle des Vals du Dauphiné. Il s'interroge alors sur ce qu'il va rester au Maire, si ce n'est les difficultés avec les adolescents qui font des dégradations.

Au final, il s'oppose, en réponse à Gérard TIRONNEAU, à ce projet car il considère que le Maire n'aurait alors plus d'attributions. En effet, il souhaite que cela reste de l'ordre de la Commune s'agissant de l'une des plus grosses attributions du Maire et de son Conseil municipal. Par contre, il ne s'oppose pas à ce qu'il y ait des ouvertures sur le PLU, ce qui est déjà fait.

Pascal PAYEN souhaite que le Conseil communautaire s'organise pour que le débat ne parte pas dans tous les sens. Il annonce alors qu'il ne souhaite pas que le PLU soit un sujet de

débat ce soir, même si le point de vue émis ce soir est peut-être partagé par d'autres élus. Le sujet étant la prospective financière.

Il revient sur les éléments relatifs à la prospective financière et affirme que la santé de la Communauté de communes, en terme financier, est bonne et qu'avec les projets validés par tous, les choses passent.

En réponse à Patrick BOURDARET, Gérard TIRONNEAU précise que, concernant le PLU, il parle uniquement de la compétence au niveau économique.

Jean GALLIEN ne voudrait pas anticiper sur les débats de la Commission Stratégie de l'Intercommunalité. Néanmoins, il demande un éclaircissement sur le problème des dotations de compensation. Il demande à que l'attention soit portée sur les différences de reversement qu'il y a entre les Communes.

Il affirme qu'il tient à ce que cela soit traité et qu'il ira jusqu'au bout dans cette intention. Il considère qu'il n'est pas normal que des Communes reçoivent 50€ par habitant alors que d'autres en reçoivent 200 €.

Il demande donc que de la solidarité soit rétablie entre les Communes de manière à ce que tout le monde soit traité sur le même pied d'égalité.

Pascal PAYEN rappelle le travail fait depuis 8 mois, sur la fiscalité et sur les liens entre les Communes et la Communauté de communes. Il fait d'ailleurs état de ses regrets quant à l'absence de Cessieu et de Dolomieu au sein des réunions de la Commission.

Pascal PAYEN annonce que les propos qui suivent lui ont été adressés par Gérard VITTE, absent ce soir : *« Un autre sujet qui je le crois va animer votre soirée, c'est l'adaptation des taux habitation et foncier pour les années futures. Je me suis permis de regarder sur ma propre fiche d'imposition, et sur celle de mes deux enfants qu'elle serait l'incidence d'une augmentation de l'ensemble des taux communautaire de 5% par an et une augmentation des bases de 2% par année. Pour mon foyer fiscal, habitation et foncier + 30 € par année. Pour ma fille habitation et foncier + 16 € par année. Pour mon fils habitation et foncier + 18 € par année. Tous les deux bénéficient d'un abattement sur la base pour 2 enfants à charge. Aux vues de ces augmentations, le taux de progression de 5 % ne me parait pas une absurdité. Voilà Pascal mon opinion sur ces taux, les services m'ont fait part d'une proposition à 2.5 % par année, j'ai peur que ce taux bas ne nous permette pas de réaliser des investissements structurant pour notre Communauté. Je te renouvelle mes excuses pour mon absence... ».*

Patrick BOURDARET conteste le calcul.

Jean-Paul GIRARD questionne sur l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes depuis les 5 dernières années jusqu'aujourd'hui, car les discours des uns et des autres sont très différents ; pour les uns « tout va très bien », pour les autres « on va dans le mur ».

A la demande de Pascal PAYEN, Mireille ROUSSET propose de débattre de cela au mois de décembre.

Pascal PAYEN répond à Jean-Paul GIRARD que personne ne dit que l' « on va dans le mur ». Il revient ensuite sur la présentation et en conclut que les choses sont saines mais qu'il faut chercher de la fiscalité et prioriser, chaque année.

Roland CORSAT n'est pas d'accord sur tout mais il dit que cela devra être vu dans le cadre du vote du budget.

Laurent MICHEL, en réponse à Jean-Paul GIRARD, indique qu'effectivement le ratio de l'épargne nette est ce qui permet l'autofinancement.

Marie-Christine FRACHON fait une remarque sur l'animation jeunesse. Elle ne souhaite pas que ce projet soit reporté trop loin car elle pense qu'il y a un réel besoin sur le territoire considérant que le coût n'est pas extraordinaire.

Pascal PAYEN partage le point de vue de Marie-Christine FRACHON. Cependant, il affirme que si la ville de La Tour du Pin est favorable et volontaire, la Communauté de communes pourra porter la politique Jeunesse. Il ne veut pas prendre une compétence qui ne serait pas partagée par l'ensemble des Communes, pour que cela soit fait dans la clarté et, afin d'éviter les incohérences.

Claudine MOREAU rappelle le vote favorable à la majorité du Conseil communautaire sur ce transfert de compétence.

Pascal PAYEN acquiesce mais répond à Claudine MOREAU que ce sujet est en débat. Il dit que plusieurs élus ont fait remonter le problème relatif à cette prise de compétence mais ajoute qu'il n'y a aucun problème si l'ensemble des Communes y est favorable.

Il ajoute que les projets sont travaillés en Commissions, en Bureau et dans les Communes. D'ailleurs, il demande aux Maires de veiller à ce que leurs délégués au sein des Commissions fassent le lien avec les Communes et notamment le Maire, considérant que des prises de position en Commissions ne reflètent pas toujours la prise de position de la Commune. Il demande donc à ce que cela soit mis en adéquation pour éviter d'arriver à des contradictions.

Marie-Christine FRACHON explique qu'elle fait cette remarque suite au travail de la Commission qui est chargée de présenter des projets. Sa remarque fait suite au ressenti de la Commission. Aussi, elle souhaite savoir si la Commission doit continuer à travailler et demande à ce que ce projet ne soit pas reporté trop loin car il répondra à un besoin du territoire pour l'ensemble des Communes.

Claudine MOREAU ne comprend pas car ce projet a été voté. Elle considère que cette position est due au fait que La Tour du Pin n'est pas d'accord.

Alain RICHIT intervient pour répondre aux accusations de blocage. Il rappelle que deux réunions ont eu lieu. Lors de la première, il admet qu'effectivement un certains d'éléments lui ont fait se poser des questions, l'ont fait réagir. En ce qui concerne la deuxième réunion, avec les élus concernés, il annonce que la ville de La Tour du Pin est tout à fait d'accord, dans un contexte qui est tout à fait différent de celui du départ.

A cela, il ajoute que la difficulté va résider dans l'évaluation des charges transférées. Ensuite, il réaffirme la position favorable de La Tour du Pin sur les dernières bases. Enfin, il fait part de son regret sur ce transfert concernant le jeu de « yoyo » qui n'est pas sans conséquence sur le personnel.

Pascal PAYEN affirme en conclusion qu'il souhaite que les choses soient portées d'une manière claire et confirme que ce projet n'est pas enterré, mais défend de nouveau le fait que si cette compétence doit être prise, elle devra l'être avec la volonté de toutes les Communes.

Départ de Gilles ROUCHY

Projet de délibération 2.1. : Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Absence d'Hugues SCHIAVO

Laurent MICHEL propose de présenter la liste des personnes proposées en tant que commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, établie sur proposition des Communes membres selon les conditions sus évoquées.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 1 abstention (Hugues SCHIAVO absent))

Projet de délibération 2.2. : Décisions modificatives n° 01 – 2011 : Budget Général, Budget annexe de l'Actions Economiques et Budget annexe de l'Assainissement

Retour d'Hugues SCHIAVO

Pascal PAYEN propose d'accepter les décisions modificatives n° 01-2011 du Budget Général, Budget annexe des Actions Economiques et Budget annexe de l'Assainissement, telles que présentées au projet de délibération.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

III – PERSONNEL

Projet de délibération 3.1. : Modification du tableau des effectifs

Didier FREMY propose de :

- décider la création des postes énumérés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2012 pour le transfert du personnel du Centre Nautique,
- acter les mises à disposition par la Ville de La Tour du Pin du responsable du service des sports et du plombier dans les conditions sus-évoquées, qui seront précisées dans les conventions de mise à disposition à intervenir,

- préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 2012 du service concerné.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 3.2. : Indemnisation et avantages du service civique volontaire

Didier FREMY propose de décider d'indemniser le volontaire dans les conditions proposées au projet de délibération.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

IV – DEPLACEMENTS

Projet de délibération 4.1. : Positionnement sur le projet d'agence de mobilité Nord Isère

En introduction, Bruno VIVIER-MERLE demande aux élus communautaires, pour information, qui est venu ce soir en covoiturage.

Six élus communautaires répondent qu'ils sont venus en covoiturage.

Bruno VIVIER-MERLE propose ensuite de valider le principe de la création de cette agence de mobilité Nord-Isère.

Pascal PAYEN dit qu'il est important que ce projet soit partagé par l'ensemble des Communauté de communes concernées. Il déclare, en outre, qu'en cas de vote « contre », de nouvelles discussions seront nécessaires sur la mutualisation des moyens.

Il soutient, de plus, que tous les élus qui ont participé à l'élaboration de ce projet en voient l'importance pour permettre d'avancer sur la problématique des déplacements. Il conclut en affirmant qu'il faut une cohérence au niveau du territoire.

Chantal MARION dit que ce projet lui semble très important et que celui-ci doit, d'ailleurs, être vu dans un large périmètre.

Elle fait part, en outre, de l'expérience de la MJC en matière de covoiturage. Elle propose, malgré la modestie de cette expérience néanmoins réussie, de transmettre un bilan à la Communauté de communes.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

V –EAU ET ASSAINISSEMENT

Absence de Pascal PAYEN

Projet de délibération 5.1. : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2010 (pièce jointe adressée par mail)

Joël BOURDIC propose de :

- approuver les rapports annuels d'exploitation des services eau et assainissement de l'exercice 2010, qui seront soumis au Conseil Municipal de chaque Commune membre.
- dire que les rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 1 abstention (Pascal PAYEN absent))

VI – ENVIRONNEMENT

Retour de Pascal PAYEN

Projet de délibération 6.1. : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association LO PARVI

Jean GALLIEN propose de :

- donner son accord pour poursuivre le partenariat engagé avec LO PARVI dans les conditions fixées par la convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014
- autoriser le Président à signer la convention à intervenir, et plus généralement, tout document de nature juridique, administratif et financier nécessaire à l'application de la présente.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 6.2. : Candidature appel à projets « restauration de milieux remarquables ou sensibles »

Jean GALLIEN propose de :

- donner son accord pour présenter la candidature des Vallons de la Tour à l'appel à projets « restauration de milieux remarquables ou sensibles » pour l'action de restauration de parcelles remblayées en zone humide des Marais de la Tour.
- autoriser le Président à signer la candidature à intervenir, et plus généralement, tout document de nature juridique, administratif et financier nécessaire à l'application de la présente.
- dire que la recette de subventions sera prévue au budget général de la collectivité.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

Projet de délibération 6.3. : Modification des statuts de la Communauté de communes au regard de l'intérêt communautaire des espaces naturels sensibles

Jean GALLIEN propose de :

- proposer aux Communes, pour approbation, la modification de la compétence en matière d'espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire de la Communauté de communes dans les conditions évoquées ci-dessus.
- dire que la modification statutaire telle que proposée est portée à l'approbation des Conseils municipaux des Communes adhérentes, suivant la règle de la majorité qualifiée soit par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les Conseils municipaux des Communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée. Le Conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification statutaire est prononcée par arrêté du représentant de l'Etat.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 0 abstention)

VII – SERVICES À LA POPULATION

Projet de délibération 7.1. : Projet d'une médiathèque tête de réseau : positionnement sur l'engagement du projet

En introduction, une projection vidéo de témoignages relatifs au projet est proposée aux élus communautaires.

Intervention de Marie-Christine FRACHON : *« Mesdames et messieurs les délégués communautaires,*

La délibération que nous devons prendre aujourd'hui est importante. Elle doit permettre d'engager les démarches pour construire une médiathèque tête de réseau intégrant le relais d'assistantes maternelles pour les Vallons de la Tour et l'animation jeunesse

Investir dans la culture c'est permettre l'accès à la découverte, à l'éducation et au plaisir pour toutes les bourses.

C'est aussi défendre une culture pour tous, défendre une culture non commerciale, gratuite et ouverte à tous.

Si les collectivités locales n'investissent pas dans la culture, elles laissent ce champs de la vie locale au monde du commerce, et donc aux familles les plus aisées.

La culture ne doit pas être disponible uniquement pour les plus riches.

Le rôle des médiathèques dans les communes c'est d'être un lieu culturel de proximité, au plus proche des habitants, c'est aussi porter les livres au plus près des lecteurs.

Nous avons permis le développement d'un réseau des médiathèques et je m'en félicite.

Une bibliothèque au cœur du village c'est surtout un service public maintenu dans les communes les plus éloignées des grands centres urbains.

Un réseau des médiathèques c'est une mise en commun des moyens. Plus de livres dans le réseau c'est plus de livres pour tous les habitants. C'est aussi un partage, un échange entre professionnels, lecteurs et bénévoles de toutes les médiathèques, pour découvrir les coups de cœur, les nouveautés, ou encore les classiques que l'on prend plaisir à lire ou relire.

Partager, découvrir, prendre plaisir collectivement c'est surtout améliorer notre vie ensemble, notre ouverture à l'autre, de notre voisin proche à l'habitant des antipodes, comme c'est le cas en ce moment dans le cadre de Ronde d'un Art du monde, pendant lequel les habitants des Vallons peuvent rencontrer Johnny Turner venu de Nouvelle Zélande pour découvrir notre territoire et sculpter chez nous.

Cette ouverture sur le monde, Les Vallons veulent la soutenir, et le projet de Médiathèque tête de réseau des Vallons de la Tour constitue le cœur de notre politique culturelle. Une médiathèque tête de réseau c'est un équipement au service des Communes, et de tous les habitants.

Au-delà des prêts d'ouvrages, d'animations et d'actions culturelles, il faut ajouter le rôle social d'un tel équipement, lien social renforcé sur l'ensemble de notre territoire par la mise en réseau des bibliothèques, mais également une action de réduction des inégalités sociales par l'accès possible à tous à la lecture publique dont notre rôle est d'en assurer la promotion. Notre territoire ne peut pas rester sans une médiathèque tête de réseau de qualité et la médiathèque intercommunale actuelle n'est pas digne des Vallons de la Tour.

Si les financements de l'Etat et du conseil général ne sont pas au rendez-vous, nous ne construirons pas de médiathèque. Le premier coup de pelle ne sera pas donné sans la garantie, par notification officielle de l'attribution des subventions.

C'est un engagement que je prends devant vous ce soir, et si vous répondez favorablement à ce projet, ce sera un engagement que nous acterons tous ensemble par délibération.

La dernière simulation faisait état d'un financement d'environ 50% du projet de médiathèque.

Mais cette simulation ne représente qu'un plancher. Pour information, le projet de médiathèques tête de réseau de la Communauté de communes de Bièvre Liers est financé à 75,5% ! A La Côte Saint André et Saint Siméon de Bressieux, le projet de médiathèque tête de réseau va coûter plus de 3,6 millions d'euros. 900.000 euros resteront à la charge de la Communauté de communes.

Nos récents contacts avec la DRAC et le Conseil général laissent penser que l'Etat et le Département peuvent financer plus largement notre projet, mais il faut déposer les demandes de subvention en 2012.

Vous avez entendu Suzy SEGUI, Responsable de la B.D.I, affirmer il y a quelques instants qu'avec un projet bien ficelé, la DRAC pouvait aller jusqu'à 50 % et le Conseil Général 30 %.

J'entends çà et là que les surfaces proposées sont trop importantes et que les m² de médiathèques communales devraient être intégrées dans notre projet

A ceci, le Conseil général répond « Les surfaces des médiathèques communales ne pourraient être prises en compte qu'à la condition que la Communauté de communes ait la compétence intégrale, c'est à dire que les médiathèques des Communes, et leurs salariés soient transférés à la Communauté de communes. »

Quant à Madame DESPINASSE, conseillère à la DRAC, elle précise : « si l'on devait prendre en compte les surfaces des médiathèques de Communes, on devrait prendre en compte les médiathèques associatives, ou encore les bibliothèques des écoles ! Nous finançons le projet selon les compétences du porteur de projet »

J'entends çà et là « La médiathèque actuelle peut être réhabilitée »

Une réhabilitation de la médiathèque actuelle a été chiffrée à 900.000 euros, dans un bâtiment qui ne nous appartient pas, qui coûte et coûtera très cher en chauffage. Pour 900.000 € environ, et l'on sait que quand on rénove de l'ancien on a toujours des surprises, pour 1 Million d'euros, nous aurons réhabilité une médiathèque de 600 m2.

Le projet de construction d'une nouvelle médiathèque permettra de bénéficier d'une médiathèque neuve pour sensiblement le double du prix, et le double de surface, et je vous le rappelle, intégrera le relais d'assistantes maternelles et l'animation jeunesse.

J'entends çà et là que les finances publiques ne nous permettent pas de financer un tel projet. Je vous livrerai à ce sujet le mot transmis par notre collègue Gérard VITTE, qui a bien voulu présider les comités de pilotage pour la médiathèque, qui est ce soir à Paris au Congrès des Maires.

« L'avis du trésorier-percepteur a été entendu, tous les Maires et les Vice-présidents l'ont entendu comme moi. Le trésorier a dit que le projet est tout à fait réalisable, sans mettre en difficulté les finances de la Communauté de communes. J'ai toujours répété qu'on ne construirait pas une médiathèque si on ne le pouvait pas se la payer, et j'ai entendu le trésorier comme vous tous. On peut financièrement payer cet investissement important. Je voterai donc pour la médiathèque. »

Je peux vous assurer que je serais très prudente. La gestion des finances publiques m'importe beaucoup, et je ne suis pas habituellement favorable aux augmentations des impôts.

Je vous demande solennellement de voter pour le projet de construction d'une médiathèque sur ce territoire.

Je vous le demande pour les 3500 lecteurs inscrits à la médiathèque intercommunale, pour les 2000 lecteurs inscrits sur le réseau, pour les élèves de nos écoles maternelles et primaires, qui fréquentent aussi la médiathèque intercommunale, pour tous les jeunes qui n'ont pas accès à Internet, au livre et à la culture, pour les élèves des collèges et des lycées qui sont aussi issus de nos Communes, pour tous les habitants de notre territoire qui pourront dans un nouvel équipement bénéficier de ce service public capital pour le développement de chacun.

L'enjeu est important. Je souhaite que les habitants, les professionnels et les bénévoles puissent être bien accueillis, dans une médiathèque fonctionnelle, dimensionnée pour eux, et agréable.

Nous voici face à nos responsabilités, et la réponse que nous allons apporter dans quelques instants sera le reflet de :

- notre volonté d'offrir à l'ensemble des habitants de notre territoire un réel accès aux pratiques culturelles, de développer la lecture et l'écriture sous toutes ses formes, de proposer une offre culturelle multiservices diversifiée

-notre volonté de porter une véritable action culturelle et création artistique au sein de la communauté de commune

- notre volonté de conforter la médiathèque en tant que tête de réseau de la lecture publique des Vallons de La Tour

- notre volonté à intégrer la culture dans la stratégie globale de développement local

- notre volonté de donner à l'ensemble des acteurs des médiathèques de notre territoire, salariés et bénévoles de la médiathèque intercommunale et des médiathèques de nos villages dans le cadre du réseau, des conditions de travail et d'actions correctes,

-notre volonté tout simplement de créer une dynamique culturelle qui, au même titre que l'Economie, l'assainissement, la voirie, l'écocitoyenneté ... contribuera à construire l'identité de notre territoire.

Merci. »

Patrick BOURDARET, dans un premier temps, fait le constat que l'intervention concernant le projet de la Médiathèque a duré plus de trente-cinq minutes. Aussi, il considère que les élus ne sont pas à armes égales au sein du Conseil communautaire.

Dans un deuxième temps, il demande aussi à ce que personne ne se méprenne, il annonce qu'il n'est pas contre la culture et tous les arguments de la « profession de foi » de Marie-Christine FRACHON. Il dit, ensuite, qu'il a personnellement plus de 5000 livres à son domicile et qu'il en est à son 6^{ème} livre en qualité d'écrivain. D'ailleurs, il invite les élus communautaires à Faverges de la Tour pour la présentation d'un de ses ouvrages samedi après-midi. Donc, il ne veut pas qu'on vienne lui raconter qu'il ne joue pas dans la culture.

Ensuite, il revient sur le fait qu'il n'a pas les moyens de Marie-Christine FRACHON pour présenter son projet mais qu'il faut savoir qu'il est pour la culture et ce type de démarche. Cependant, il considère que la Médiathèque actuelle est compétitive, selon les dires des utilisateurs.

En définitive, il indique simplement, en précisant qu'il a bien compris le fait que la partie est perdue d'avance, qu'avec les difficultés économiques actuelles, il est dommage que les subventions qui vont être attribuées pour ce projet ne le seront pas pour d'autres projets peut-être plus utiles au niveau social ou autre.

Pour conclure, il déclare que si le contexte économique était favorable, il voterait pour mais dans une période économique difficile, il ne peut pas voter pour un projet comme cela qui va coûter 4 500 000 €, au bas mot, pour une surface qui fera 2 ½ la salle des fêtes de sa Commune. Il ajoute qu'heureusement que nous ne sommes pas sur un territoire Vals du Dauphiné car il faudrait une surface de 5 000 m².

Finalement, il dit simplement, en précisant qu'il ne parlera plus de la Médiathèque parce que lui est démocrate, que ce projet ne devrait pas être mis en route sous cette mandature à cause de la conjoncture économique qui est extrêmement défavorable.

Il ajoute, de nouveau, qu'il n'a pas eu les moyens de Marie-Christine FRACHON pour présenter sa position mais que par contre, s'il perd, il entend bien que soit marqué en toutes lettres, avec son nom et son prénom qu'il a développé la thèse « contre » cette Médiathèque et pour quelles raisons il l'a développé.

Frédéric CAPPE confirme que Patrick BOURDARET a dit l'essentiel. Il ajoute que l'on vient d'assister à une opération commerciale sauf que le débat n'était pas de savoir si on fait ou pas une Médiathèque.

Il rejoint donc les propos de Patrick BOURDARET car aujourd'hui, compte tenu de la conjoncture actuelle, ce projet, au niveau financier, est risqué.

Il déclare que, lors du dernier Conseil communautaire, il avait compris que lorsqu'il a été demandé aux élus de voter sur l'implantation de la Médiathèque et que ce soir serait présenté une étude chiffrée sur le coût réel du projet. Or, cela n'a pas été le cas, il annonce donc que n'ayant pas plus d'éléments que la dernière fois, il votera contre ce projet.

Patrick BOURDARET demande s'il est possible de voter à bulletin secret.

Pascal PAYEN répond qu'il y a vote à bulletin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit 12 élus.

Chantal MARION souhaite répondre sur l'argument du projet trop cher par rapport à la crise. Elle fait part d'une étude d'une association, avec une grande expérience auprès des exclus, qui dit qu'en période de crise, il y a un besoin particulier de culture, besoin tout aussi important que des besoins de nourriture ou de logement.

Patrick BOURDARET considère que cela n'a rien à voir avec le débat.

Roland CORSAT explique que sur le principe de la Médiathèque même si on avait les moyens, il serait entièrement contre.

A l'heure actuelle, il déplore qu'aucun plan de financement précis n'ait été transmis et que donc on ne sait pas ce qu'il serait possible de mettre en autofinancement. En outre, vu la conjoncture actuelle, il annonce qu'il votera contre.

En réponse à l'absence de chiffres, Marie-Christine FRACHON rappelle que différents scénarios ont été présentés lors du Conseil précédent. Elle ajoute que tous les élus communautaires ont eu les documents relatifs à l'étude de faisabilité et que des chiffres sont inscrits dans ce document. Elle annonce que le montant était de 4 250 000 € HT et qu'il a été annoncé 50% minimum de subventions. Elle rappelle également qu'il faudrait prévoir 900 000 € de travaux pour réhabilitation du bâtiment actuel, qui, de plus n'appartient pas à la Communauté de communes.

Patrick BOURDARET dénonce ces arguments.

Marie-Christine FRACHON lui répond qu'il peut dénoncer ces arguments. Elle précise que, bien sûr, les subventions peuvent aller ailleurs et que, bien sûr autre chose peut être fait.

Elle rappelle que lors de la dernière réunion elle a fait état des lignes budgétaires de la DRAC et du Conseil général de l'Isère, en application de leurs politiques, et que si la Communauté de communes a un besoin, elle considère qu'il est dommage de ne pas s'en servir. Elle précise que la Médiathèque n'est pas faite parce que la Communauté de communes a des subventions mais parce que c'est un réel besoin sur le territoire et elle en est convaincue même si d'autres ne le sont pas.

Elle ajoute que les professionnels de la Médiathèque ont des conditions de travail très difficiles et notamment pour l'accueil du public. A cela elle ajoute également que des personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas accéder à la Médiathèque. Elle pense que pour voir la réelle difficulté il faut se rendre sur place.

Elle revient sur le fait que la Communauté de communes ne se sert pas des subventions mais parce qu'il y a un besoin sur le territoire.

En définitive, elle pense que le projet sera viable pour la population.

Patrick BOURDARET souhaite que l'on interroge la population.

Alain RICHIT ajoute qu'en Conseil municipal du 3 novembre, La Tour du Pin a émis un avis sur ce projet de Médiathèque. Il souhaite simplement dire qu'il ressent très fort, qu'au niveau de la Ville et du territoire, il y a une ambition culturelle telle qu'elle n'a jamais été jusqu'ici. Il pense que cette ambition n'est pas une fin en soi parce que c'est un facteur d'attractivité pour les habitants, l'économie, pour les Vallons.

Il ajoute que dans le domaine de l'économie, par exemple, on sait qu'il y a une évasion commerciale actuellement. Il pense alors qu'il serait dommage d'accentuer cette évasion commerciale par une évasion culturelle en ne proposant rien d'ambitieux.

En outre, il soutient que la Médiathèque est un pari d'avenir, attractif, comme le Centre culturel des Halles, comme la saison culturelle... Il souligne le fait que lorsque des entreprises cherchent à s'implanter, elles regardent l'environnement global. Aussi, un projet de ce type-là, constituera un élément attractif.

Frédéric CAPPE interpelle Marie-Christine FRACHON par rapport à son argumentaire considérant que c'est exactement celui contre lequel elle s'est élevée pour le transfert du Centre Nautique.

Marie-Christine FRACHON ne souhaite pas être trop longue sur le Centre Nautique mais elle répond à Frédéric CAPPE que le Centre Nautique était une prise de compétence. Elle ajoute que la Médiathèque est une compétence de la Communauté de communes depuis un certain temps.

Patrick BOURDARET interrompt Marie-Christine FRACHON pour préciser que la compétence de la Médiathèque est une compétence partielle. Il explique ses propos en revenant sur les propos de Marie-Christine FRACHON car s'il faut tenir compte des surfaces de Médiathèque de chacune des Communes pour arriver aux 1800 m². Il aurait fallu que la Communauté de communes ait une compétence globale avec la compétence du personnel des Communes.

Marie-Christine FRACHON reprend et affirme que la Communauté de communes a la compétence pour la gestion de la Médiathèque et la gestion du bâtiment situé Rue Hector Berlioz, donc c'est une compétence pleine et entière.

Jean GALLIEN demande une considération d'ordre général, et ajoute qu'il ne souhaite pas être « taxé » d'anti-culture, comme cela a déjà été fait plusieurs fois, mais il voudrait ramener le débat sur ce qu'en pensent les contribuables. Il indique qu'ils ne sont pas opposés à une hausse de la fiscalité à partir du moment où les explications fournies sont données quant à l'utilisation qui en est faite.

En outre, il lui semble difficile de justifier cette hausse par la construction d'un équipement surdimensionné alors que les préoccupations essentielles des habitants sont de conserver un travail...

Patrick BOURDARET renouvelle sa demande de vote à bulletin secret.

Pascal PAYEN lui répond que le débat n'est pas terminé et donne la parole à Gérard BOUVIER.

Gérard BOUVIER demande à être rassuré. Il revient sur la période actuelle difficile à vivre et pense que ce qui est très important, c'est l'emploi. Il précise qu'actuellement a été déposé par la Commission Economie un budget et une autorisation de permis de construire pour un bâtiment destiné aux jeunes entrepreneurs et aux porteurs de projet. Alors, il dit que si la Médiathèque au niveau de son coût ne porte aucun ombrage à la réalisation de ce projet-là, il précise qu'à ce moment-là, il ne votera pas contre.

Pascal PAYEN déclare que la Pépinière a bien été prise en compte dans la prospective, tout comme la Médiathèque. Il explique ensuite que ça n'est pas la Médiathèque qui nécessite la hausse de la fiscalité. Il affirme que la Pépinière est bien comprise dans le plan de mandat, il ne s'agit pas de quelque chose qui a été retiré. Il complète en précisant que des subventions peuvent être demandées dans le cadre du Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA), ce qui permettra de financer une partie de la Pépinière. Il revient ensuite sur le projet de la Médiathèque en ajoutant que la présentation de Marie-Christine FRACHON ne prenait en compte que les financements minimums. En effet, il considère qu'au niveau de la DRAC, par exemple, des subventions plus conséquentes pourront être demandées. Il réaffirme le fait que la hausse de la fiscalité n'est pas due à la Médiathèque, mais en partie seulement, tout comme la Pépinière... Il précise que la Communauté de communes a un projet de territoire qui a été validé sur un certain nombre d'actions, puis des priorités ont été fixées et aujourd'hui cela est mis en œuvre... et qu'au final un projet n'engage pas une hausse de la fiscalité à lui seul.

Patrick BOURDARET acquiesce mais ajoute que ce projet va impacter la fiscalité de façon énorme.

Finalement, Patrick BOURDARET propose, au vu des différentes questions posées, et même s'il fait partie des fervents opposants en raison du coût, de reporter la décision à fin 2012 pour attendre les changements importants à venir, notamment au niveau électoral.

Il demande ce report, car ce projet est très coûteux et il sera possible d'y voir plus clair, certainement ou pas du tout, fin 2012. Il considère que de ce fait, il sera possible de prendre sagement une décision sur ce projet de Médiathèque.

Marie-Christine FRACHON lui répond que la difficulté de reporter ce projet fin 2012 est au niveau des subventions. Il est aujourd'hui possible de dire, si le dossier est déposé en avril, qu'un minimum de 50% sera attribué.

En réponse, Patrick BOURDARET s'élève de nouveau contre le fait que ce projet est fait pour les subventions.

Marie-Christine FRACHON demande à Patrick BOURDARET de ne pas raccourcir ses propos. Elle revient sur ses engagements concernant les subventions, à savoir que si la Communauté de communes n'avait pas la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 50%, le premier coup de pelle ne serait pas donné.

Laurent MICHEL répond à Patrick BOURDARET en disant que si on l'écoute, plus rien ne sera fait d'ici la fin du mandat. Il suggère même, qu'à partir de ce moment, les impôts puissent être baissés, mais il faudra alors expliquer pourquoi il n'y a plus de service pour les habitants.

Didier FREMY pense que tout le monde a raison. Il pense d'ailleurs que des questions peuvent se poser au niveau des services à la population considérant que des impôts sont levés et que la taxe professionnelle n'existe plus. Aussi, il se demande si ce sont ces services à la personne qui permettent de bien vivre dans les collectivités.

Il revient sur les propos précédents et dit que si tout le monde se renferme, l'activité économique va « se casser la gueule ». Il demande à ce que les élus aient une vision un peu plus prospective, plutôt que de se renfermer dans leur cocon.

Patrick BOURDARET réagit et pense que Didier FREMY le considère comme un imbécile.

Didier FREMY s'élève contre cette attitude et lui demande pour quelles raisons il revient toujours à cela pour couper le dialogue, et s'oppose à Patrick BOURDARET en lui répondant qu'il refuse toujours le débat. Il lui rappelle qu'il parle toujours de démocratie mais que dès qu'une discussion est commencée, il considère que tout le monde doit être d'accord avec lui ce à quoi Didier FREMY s'oppose.

Patrick BOURDARET conteste les propos de Didier FREMY en rétorquant qu'il souhaite passer au vote.

Didier FREMY revient alors sur la problématique de l'emploi et dit que si les collectivités ne se renferment pas sur elles-mêmes, cela permettra peut-être aux artisans de notre région de répondre à ces projets et donc de donner du travail à tout le monde. Il pense que si tout le monde fait le contraire, fin 2012 sera pire que fin 2011.

Laurent MICHEL annonce qu'aujourd'hui, les travaux des collectivités locales confiées à des entreprises représentent 73% des investissements. Aussi, si les collectivités locales ne réalisent plus d'investissements alors, oui, les entreprises vont fuir. Il considère que les collectivités locales sont là aussi, en temps de crise, pour soutenir un minimum de travaux.

Patrick BOURDARET ne veut pas relancer le débat mais il souhaite rajouter deux choses. La première est qu'il n'est pas contre l'investissement mais contre ce type de projet. Il ajoute que d'ailleurs, il est d'accord avec Didier FREMY sur la question du travail des artisans. Le deuxième point est qu'il a discuté avec un groupe de Maires qui ont fait des demandes de prêts pour des travaux et ils ne parviennent pas à obtenir leurs prêts, malgré des relances auprès des banques. Aussi, il pense qu'il ne faut pas rêver. Finalement il demande que le débat soit clos et de passer au vote.

Thérèse ARNAUD souhaite ajouter qu'il y a beaucoup de paroles mais revient sur la dernière délibération et sur le compte-rendu du dernier Conseil communautaire sur la partie concernant le financement et la consultation ; il était en effet prévu que le scénario serait affiné. A la suite de la lecture de ces éléments, elle fait part de son abstention considérant qu'elle ne dispose pas des éléments suffisants.

Pascal PAYEN dit qu'un travail a été mené par un Comité de pilotage piloté par Gérard VITTE. Deuxièmement, il a été vu le montant de chaque projet, ce qui a été présenté lors du dernier Conseil communautaire et que le projet retenu est de 4 300 000 €, avec l'assurance de subventions à hauteur de 50%, sachant qu'aujourd'hui, au niveau de la DRAC, les prévisions sont basses. Il ajoute donc que les prévisions sont basses en termes de recettes. D'ailleurs il revient sur l'engagement de Marie-Christine FRACHON concernant le plan financier.

Troisièmement, il rappelle qu'en parlant de finances, la capacité de l'ambition de la Communauté de communes a été amené avec la prospective et le regard du Trésorier

payeur. Il dit donc que sur l'ensemble du projet financé, la Communauté de communes a les moyens et ne voit pas comment ils peuvent aller au-delà.

Ensuite, il vient répondre à Gérard BOUVIER et confirme l'inscription au budget pour la Pépinière de 950 000 € en 2013 et 2014.

Thérèse ARNAUD est d'accord avec les propos de Pascal PAYEN mais revient sur les propos du compte-rendu qu'elle ne considère pas sains ou alors cela ne représente pas ce qui a été dit.

Hugues SCHIAVO rappelle qu'il est pour la Médiathèque pour deux raisons. Premièrement, comme l'a développé Alain RICHIT, il considère qu'elle est une source de développement économique, sur le même plan qu'une Pépinière d'entreprises. Il pense que sur un territoire une Médiathèque est quelque chose d'important. Deuxièmement, avoir une Médiathèque qui sera centrale et importante, avec des moyens, sera une source de professionnalisation et d'animations pour les Médiathèques des villages. Il explique qu'il ne faut pas oublier, que sauf pour certains qui ont des salariés, la plupart des Médiathèques sont tenues par des bénévoles qui ont besoin régulièrement d'avoir un regard croisé sur leurs pratiques. Il soutient donc que cette réalisation est intercommunale et qu'elle servira à tout le monde. Cela étant dit, il indique qu'il a bien entendu les propos de Marie-Christine FRACHON sur le fait que la Communauté de communes ne prendra d'engagement ferme que lorsqu'elle aura la notification des subventions. Il observe qu'il faut être méfiant sur les subventions annoncées et attendre la notification.

En définitive, il affirme que si les notifications de subvention sont assurées, cela serait une erreur du territoire de ne pas aller sur cette réalisation.

Frédéric CAPPE fait observer que le projet de délibération n'est pas conditionné sur ce versement de subventions. Aussi, il souhaite que l'engagement relatif aux subventions soit ajouté.

Pascal PAYEN acquiesce et demande à ce que cela soit ajouté.

Patrick BOURDARET souhaite également qu'un plafond d'investissement soit intégré à la délibération mais précise que cela ne l'empêchera pas d'être contre.

Au final, il demande à ce que l'Assemblée vote.

Pascal PAYEN rappelle la demande de Patrick BOURDARET concernant le vote à bulletin secret, pour cela il faut que 30% de l'Assemblée se prononce pour, soit 12 personnes.

Pascal PAYEN procède donc au vote : 11 personnes se prononcent pour un vote à bulletin secret. Le vote sera donc à main levée.

Finalement, Marie-Christine FRACHON propose de :

- engager le projet de construction d'une médiathèque tête de réseau et d'un Relais d'Assistantes maternelles sur le site rue Paul Bert à La Tour du Pin.
- autoriser le Président à poursuivre la mission de programmation
- ajouter la notification des subventions d'au moins 50%

Pascal PAYEN précise que le Conseil communautaire est souverain mais précise que dans le cadre du GPRA, il est possible de porter un projet d'éco construction. Aussi, il demande à ce que les montants ne soient pas figés pour permettre d'envisager ce financement sur un bâtiment éco-construit.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (9 oppositions, 5 abstentions et 26 pour)
(Oppositions de A. ANNEQUIN, P. BOURDARET, J. BOURDIC, C. BROCHARD,
P. BUISSON, F. CAPPE, R. CORSAT, J.C. LABROSSE, P. SCANNAPIEGO)
(Abstentions de T. ARNAUD, G. BOUVIER, J. GALLIEN, G.GUILLAUD, T. SEMANAZ)

Départ de Patrick BOURDARET

Projet de délibération 7.2. : Marché public : attribution des marchés à bons de commande pour la fourniture de livres et documents sonores pour la médiathèque et le réseau des bibliothèques intercommunales : 7 lots

Marie-Christine FRACHON propose de :

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres attribuant les marchés aux prestataires précités,
- dire que les crédits budgétaires sont inscrits au budget général de la collectivité.

En réponse à des questions, Florian DUPIN précise les montants max pour chaque lot :

<i>Lot</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°01 : Livres adultes : fictions et documentaires	8 000,00	26 000,00	Euros
Lot N°02 : Livres jeunesse : Fictions et documentaires	6 000,00	22 000,00	Euros
Lot N°03 : Bandes dessinées adultes et jeunesse	1 500,00	11 000,00	Euros
Lot N°04 : Documents sonores : CD audio adultes et jeunesse	3 500,00	9 000,00	Euros
Lot N°05 : Documents multimédia : CDROM - DVDROM - jeux pour consoles adultes et jeunesse	500,00	7 000,00	Euros
Lot N°06 : DVD adultes et jeunesse	4 500,00	13 000,00	Euros
Lot N°07 : Achat d'abonnements de périodiques adultes et jeunesse	2 500,00	6 000,00	Euros
Total	26 500,00	94 000,00	Euros

Il explique également que les obligations de passer un marché en appel d'offres sont liées au code des marchés publics.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 1 abstention (Patrick BOURDARET absent))

Projet de délibération 7.3. : Convention de mise à disposition de moyens avec la Commune de La Bâtie-Montgascon dans le cadre d'Interventions musicales en Milieu Scolaire

Marie-Christine FRACHON propose d'autoriser le Président à signer la Convention de mise à disposition de moyens avec la Commune de La Bâtie-Montgascon.

En réponse à Frédéric CAPPE, Marie-Christine FRACHON précise que les frais de déplacements sont pris en compte aux coûts réels.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 1 abstention (Patrick BOURDARET absent))

Projet de délibération 7.4. : Convention de mise à disposition de moyens avec la Commune de Chimilin dans le cadre d'Interventions musicales en Milieu Scolaire

Marie-Christine FRACHON propose d'autoriser le Président à signer la Convention de mise à disposition de moyens avec la Commune de Chimilin.

VOTE : MAJORITE ABSOLUE (0 opposition, 1 abstention (Patrick BOURDARET absent))

Questions diverses

Avant de terminer Pascal PAYEN rappelle la pose de la première pierre de la STEP et les animations dans le cadre de Ronde d'un Art du Monde.

Jean-Paul GIRARD revient sur les propos de Patrick BOURDARET concernant la SDCI, et demande des explications sur les démarches à venir.

Pascal PAYEN indique qu'il n'a pas souhaité répondre à Patrick BOURDARET en début de séance pour éviter les débats, souhaitant lui répondre en fin de séance. Il tient premièrement à affirmer que l'exécutif a bien fait part du vote du Conseil communautaire. Cependant, la CDCI a rencontré les exécutifs, aussi, chaque membre a pu exprimer son point de vue, comme lors de la rencontre avec le Sous-Préfet.

Il ajoute que lors de la CDCI, il a bien été précisé que les Vallons de la Tour étaient contre le périmètre des Vals du Dauphiné tel qu'inscrit dans le SDCI.

Ensuite, il signale que la CDCI s'est réunie la semaine dernière, en présence d'un certain nombre d'élus. Lors de cette réunion, il a été reprécisé que sur le territoire de l'Isère, le Préfet ne donnait pas de délai supplémentaire, puis il a été rappelé les prochaines étapes dans le cadre de la CDCI. Il explique également le travail de la CDCI par Commissions, le rapport concernant celle des Vals du Dauphiné a été fait par Jean-Paul BRET, Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, puisque Daniel VITTE était juge et partie. Lors de ce rapport, il a été rappelé l'obligation pour la Communauté de communes de Virieu-Vallée de la Bourbre de fusionner et de la commune de Saint Ondras de rejoindre une Communauté de communes. Aujourd'hui, trois Communauté de communes ont voté pour le schéma Vals du Dauphiné et deux ont voté contre : Les Vallons de la Tour et Les Vallons du Guiers. Concernant Les Vallons du Guiers, il a été reprécisé que le rapprochement avec la Savoie était inenvisageable.

Enfin, Pascal PAYEN annonce que le 12 décembre, la CDCI va se réunir pour voter.

En conclusion, il fait savoir qu'en fin de réunion, il a rappelé qu'il a demandé au nom de la Communauté de communes des Vallons de la Tour qu'un courrier soit adressé à chaque Parlementaire et au Préfet pour intervention auprès du Ministre, pour reporter les délais, sans que cette demande ne soit entendue.

Marie-Christine FRACHON revient sur la réunion qui a eu lieu aux Abrets, le 4 novembre. Elle fait part de sa déception quant à ce qui a été porté par les personnes présentes. En effet, même si le résultat des votes a bien été donné, elle a eu le ressenti d'être seule face aux positionnements pour les Vals du Dauphiné.

Aussi, elle annonce qu'elle est repartie vraiment déçue et en colère car il lui semble que cela ne reflétait pas le vote du Conseil communautaire.

Alain RICHIT ajoute que lui était de « l'autre côté » et donc il ne faisait pas partie de l'exécutif. Il revient sur les témoignages de Messieurs BRET et COTTALORDA qui ont fait part des difficultés à construire leurs territoires mais aussi de tout ce qui était positif. Il pense que cela a pu renforcer la colère des opposants au schéma car ces propos n'allaient pas dans le sens de ce qu'ils défendaient.

Marie-Christine FRACHON précise que ça n'est pas ce point qui l'a mise en colère.

Joël BOURDIC rétorque que, normalement, la CDCI devait les écouter et non pas leur dire comment faire. Il explique qu'il y a eu 10 minutes de discussion puis pendant 20 minutes il leur a été expliqué comment faire les Vals du Dauphiné, ce qu'il n'a pas du tout apprécié. Il pensait être là pour donner son point de vue, peu importe lequel, mais pas pour écouter ce que la CDCI voulait leur dire.

Alain RICHIT répond à Joël BOURDIC que lorsqu'il a une audition, il y a un échange.

Joël BOURDIC s'élève contre ces propos car il considère qu'il n'y a pas eu d'échange.

Alain RICHIT affirme qu'il faut échanger avec ceux qui sont auditionnés pour essayer de voir les réactions et voir les argumentaires.

Joël BOURDIC réagit vivement en disant que ça n'est pas ce qui s'est passé, considérant qu'il n'y a pas eu de débat et que ça n'est pas ça la démocratie.

Alain RICHIT conteste et déclare que les personnes auditionnées pouvaient répondre.

Didier FREMY prend la parole en précisant qu'il était présent. Il ne peut pas dire que le débat était orienté. Il précise que le rapporteur a dit exactement la position du vote de la Communauté de communes et qu'ensuite il a été demandé la position personnelle de chaque Vice-Président. Aussi, il estime qu'il était en droit d'affirmer sa position personnelle considérant que c'est ce qui lui a été demandé et qu'il a voté pour le schéma.

Cependant, il explique qu'il ne s'attendait pas à ce type de fonctionnement mais qu'à partir du moment où une règle est fixée, il a répondu en son âme et conscience par rapport à l'évolution de la Communauté de communes.

Roland CORSAT souhaite préciser que le Préfet estime qu'il n'y a pas de report à prévoir sur le département, alors que les élus reçoivent des lettres de Sénateurs et autres politiques qui sont intervenus auprès du Préfet pour demander justement un moratoire sur certains points et secteurs.

Il fait ensuite part de la position de la Communauté de communes des Vallons du Guiers au sein de laquelle 7 élus sur 9 sont contre ce projet et qui ont pris contact avec le Préfet de Savoie pour pouvoir prendre le temps de la réflexion.

Finalement, il pense que cela n'est pas encore fini et que d'autres actions vont intervenir d'ici la fin de l'année.

Frédéric CAPPE ne veut incriminer personne mais il s'interroge sur le fonctionnement de la CDCI et sur la représentation.

Pascal PAYEN rappelle qu'il était absent lors de cette rencontre, mais d'après les retours qui lui ont été faits, le rapporteur a présenté la position de la Communauté de communes. Puis, cela s'est ensuite passé de la même manière que la rencontre du Sous-Préfet avec l'exécutif, c'est-à-dire qu'il a été demandé à chaque Vice-Président de s'exprimer.

Joël BOURDIC conteste cela et revient sur le déroulement de l'audition mais il précise que cela est vrai pour ce qui concerne la réunion avec le Sous-Préfet.

Pascal PAYEN pense que la position des élus de la CDCI est de voir la cohérence et comment cela va s'organiser. Puis il fait part de son étonnement sur le fait que, lors de la CDCI, les Pôles métropolitains leur ont été présentés. A la suite de cela, il s'est fait la réflexion que le territoire devait s'organiser entre ces deux Pôles pour exister.

Pascal PAYEN sait que ce projet sera compliqué et précise que peu importe la future majorité présidentielle, ils ne reviendront pas sur la rationalisation du territoire, même si de nouveaux délais pourraient être accordés.

La séance est levée à 22h17.